

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 10 mars 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-11

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Objet : Rapport des orientations budgétaires 2023 et son annexe.

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars 2023 à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Solange	ISCHARD	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTÉS : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Mairam SY représentée par M. Michel BÂTARD, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, Mme Rokhaya KEITA représentée par Mme Françoise PYBOT.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claude MASURE.

Le Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 107, modifiant les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2023 et son annexe,

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 1 abstention (Mme COMMEIGNES),

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023,
- Approuve le Rapport des Orientations Budgétaires 2023 et son annexe intégrant le volet spécifique sur l'évolution des Ressources Humaines.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

